

Procès-verbal n°2 de la Commission d'Engagement et d'Accompagnement des Clubs (CEAC)

Réunion du :	Du mardi 04 Mars 2025
À :	18h30 – District Gard-Lozère Rue Séguier à NÎMES
Présidence :	M. Jean-Christophe MORANDINI
Présents :	MM. Mohamed TSOURI, Damien JURADO et Mme Carole ESCOBEDO (en présentiel) MM Jean-Christophe MORANDINI et Frédéric ALCARAZ (en visio)
Excusés :	Mmes Rachel MARTIN et Nathalie JEANNEY

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

Ordre du jour

1. Courrier à destination des clubs dans le cadre de la prévention des violences sexistes et sexuelles et de toute forme de harcèlement,
2. Le point sur le 1er week-end la permanence pour les arrêtés municipaux,
3. Création du bulletin de la CEAC.

Courrier aux clubs / prévention VSS et harcèlement

Un courrier va être adressé à tous les clubs afin de les sensibiliser aux problématiques des violences (sexistes et sexuelles) dans le sport et de toute forme de harcèlement.

Trois réunions vont être organisées selon trois secteurs géographiques définis :

- le bassin alésien,
- la petite Camargue,
- le secteur de Nîmes.

La semaine 11 (du lundi 10 Mars au samedi 15 Mars), les dates et les lieux des réunions seront arrêtés.

Après discussion entre les membres de la commission, quelques modifications ont été apportées au courrier qui avait été préparé (adresse mail de la commission, signatures)

Il a été également décidé de profiter des réunions fixées dans le cadre des VSS pour proposer en deuxième partie de réunion une sensibilisation des clubs à des sujets d'ordre réglementaire et de fonctionnement (les dispenses de cachet mutation, l'établissement des licences et la régularisation du compte District article 28...).

Un nouveau paragraphe va donc être intégré au courrier qui mentionnera ce volet de la réunion.

Permanence du week-end pour les arrêtés municipaux

Le premier week-end de permanence a eu lieu les 28 Février, 1er et 2 Mars 2025 et elle a été assurée par Jean-Christophe MORANDINI.

Un problème technique concernant le transfert d'appel a été détecté dès vendredi et résolu rapidement grâce à Lucas et à la Société Indigo.

La météo du week-end ensoleillée n'a pas entraîné de sollicitations.

Un mail d'une arbitre (absence à un match U18 du samedi) adressé à la messagerie du District a été également envoyé sur l'adresse de la permanence.

La CEAC n'a pas vocation à gérer ce type de message.

Création du bulletin de la Commission d'Engagement et d'Accompagnement des Clubs (CEAC)

La commission va créer un bulletin mensuel d'informations à destination des clubs.

Un projet sera présenté avant la prochaine réunion de la Commission.

PROCHAINE REUNION

Mardi 1er Avril 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

**Le président de séance,
Jean- Christophe MORANDINI**

**Le secrétaire de séance,
Carole ESCOBEDO**